

## Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du mercredi 29 juin 2022

### Membres du conseil d'établissement (15) :

- Mme Allâtre, Provisure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Playout, Attaché de coopération pour le Français, représentant du poste diplomatique
- M. Ouriachi, Provisure-adjoint
- M. David, Directeur de l'école primaire
- M. Detour, Directeur Administratif et Financier
  
- Mme Bontemps, représentante des élèves (3<sup>ème</sup> 3)
- M. Barthélémy, représentant des élèves (1<sup>ère</sup> 1)
  
- Mme De Villers, représentante des parents d'élèves
- Mme D'Ussel, représentante des parents d'élèves
- M. Bernache, représentant des parents d'élèves
  
- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- M. Castagnier, représentant du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- Mme Laval, représentante du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré

### Invités :

- Mme Tournier, vice-présidente du CVC (3<sup>ème</sup> 3)
- Mme Krizova, vice-présidente du CVL (Ter 1)
- M. Le Moigne, Conseiller consulaire
- Mme Malcotti, Conseillère consulaire

A 17h02, le quorum étant atteint (18 personnes présentes dont 14 membres), Mme La Provisure, présidente du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence.

Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

Monsieur Jérôme Pierron accepte d'assurer le secrétariat de séance.

La Provisure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du Conseil d'Établissement du 04 avril 2022.
2. Adoption du PV du conseil d'Établissement extraordinaire du 25 mai 2022.
3. Compte-rendu du Conseil d'École du 21 juin 2022.
4. Projections de rentrée 2022 : structure prévisionnelle et volet RH (création de postes : mathématiques et chargé de communication).
5. Présentation des tarifs scolaires pour l'année 2023-2024.
6. Séjours scolaires : budget rectificatif « Jeux Européens de l'EPS » ; Séjour d'intégration en 5ème et séjour Ci-Bil.

7. Accueil des réfugiés suite au conflit en Ukraine.
8. Bilan de l'organisation des examens session 2022.
9. Candidature du LFP au label « Génération 2024 ».
10. Calendrier de rentrée.
11. Découpage de l'année en semestres au cycle terminal à la rentrée 2022.
12. Point de situation sur le projet immobilier.

Les questions diverses des personnels et des parents étant parvenues dans un délai de moins de 48h ne permettant pas une étude approfondie des questions, ces dernières ne pourront être abordées. Madame la proviseure indique que la direction demeure à la disposition des représentants pour aborder ces questions au cours d'une réunion ultérieure.

### 1. Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 04/04/2022.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 4 avril 2022 est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Nombre de votants : 14**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**14 Votes pour**

### 2. Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 25/05/2022.

Le procès-verbal du conseil d'établissement exceptionnel du 25 mai 2022 est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Nombre de votants : 14**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**14 Votes pour**

### 3. Compte rendu du conseil d'école du 21 juin 2022

Le Directeur de l'Ecole Primaire, monsieur David, relate les actions pédagogiques, spectacles et sorties scolaires ayant eu lieu durant le dernier trimestre. Ces actions témoignent d'un dynamisme important de la part de l'équipe enseignante en dépit des restrictions dues à la situation sanitaire jusqu'en mars (sorties, spectacles...).

Monsieur David déplore néanmoins le fait que seuls deux parents représentants étaient présents pour ce conseil d'école et évoque une décline de l'assiduité à ces conseils pour lesquels 15 parents d'élèves élus sont invités à siéger.

### 4. Projections de rentrée 2022 : structure prévisionnelle et volet RH

Madame la proviseure présente l'évolution des effectifs depuis 2017. On constate une baisse globale sur l'établissement de 10% en 5 ans, et de 33% pour la maternelle, ce qui est un point de préoccupation et questionne l'attractivité de l'établissement.

Pour la rentrée 2022-2023, les prévisions sont à la stabilité par rapport à 2021, mais la direction reste prudente. Des arrivées dites « latérales » à tous les niveaux sont attendues chaque année et 20 élèves sont à priori attendus en petite section.

Pour l'école primaire, la montée des élèves dans les niveaux supérieurs s'effectuera en faisant monter le même nombre de classes. La structure ne subira donc pas de modification en terme de nombre de classes.

Pour le secondaire, si le nombre de classes est identique à cette année pour la rentrée à venir, les élèves des trois classes de quatrième seront répartis l'année prochaine dans deux classes de 3<sup>ème</sup> en raison de l'effectif déjà faible cette année (17,3 élèves en moyenne) et du départ prévu de 5 élèves. A l'inverse, une classe de seconde sera ouverte afin de maintenir des conditions de travail correctes en raison de l'arrivée prévue de 7 nouveaux élèves.

L'avis des membres du CE est sollicité pour l'évolution de structure proposée dans le second degré :

**Nombre de votants : 14**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**14 Votes pour**

Suite au départ de deux collègues de mathématiques et à la légère augmentation du nombre d'heures à dispenser dans cette discipline, en raison notamment de la réintroduction des mathématiques dans le tronc commun en première, l'avis de la commission paritaire locale du second degré a été sollicité pour la transformation d'un poste à mi-temps en poste à temps complet. La CCPL2 a donné un avis favorable à l'ajout d'un demi-poste supplémentaire pour la rentrée 2022.

L'avis des membres du CE est sollicité pour l'ajout d'un demi-poste en mathématiques :

**Nombre de votants : 14**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**14 Votes pour**

Madame la Proviseure propose la création d'un poste de chargé de communication à temps plein à partir de la rentrée prochaine. Les CCPL du premier et du second degré ont été consultées sur cette création et ont rendu un avis favorable. Il s'agit avant tout d'améliorer la visibilité de l'établissement et de déployer une stratégie de communication à la hauteur des enjeux et des établissements privés concurrents. Après cinq années de baisse continue des effectifs, il n'est pas envisageable de se dispenser d'un poste pour développer la communication et relancer l'attractivité. Le LFP est la seule institution française à Prague dépourvue de personnel dédié à la communication à ce jour. Cette création s'inscrit par ailleurs dans une logique de réseau des établissements de l'AEFE.

Mme Ballandras, représentante des enseignants, prend la parole et affirme que les enseignants ne sont pas opposés à cette création de poste mais rappelle que cette création est proposée dans un contexte de revendications salariales de la part de certaines catégories de personnels. Elle remet également en cause la pertinence d'avoir réuni les CCPL avant de demander l'avis du conseil d'établissement.

Madame la proviseure répond que c'est justement le rôle de ces commissions que d'être consultées avant de solliciter l'avis du conseil d'établissement. Elle fait remarquer que cette même procédure n'a fait l'objet d'aucune contestation pour la création du demi-poste de mathématiques.

Les parents d'élèves posent des questions sur le rôle du chargé de communication. Ils font remarquer que ce poste requiert des compétences très spécifiques, notamment dans les situations de crise. Madame la proviseure répond qu'en effet, dans le cas de la gestion de crises, le chargé de communication aura un rôle central, auprès de la direction mais aussi en lien avec les services culturels et le poste diplomatique.

Madame la proviseure explique que six candidats ont déposé un dossier pour ce poste et qu'un classement de ces candidatures a été validé par les CCPL.

L'avis des membres du CE est sollicité pour l'ouverture du poste de chargé de communication à temps plein :

**Nombre de votants : 14**

**5 abstentions**

**0 Votes contre**

**9 Votes pour**

Pour finir, madame la proviseure informe les membres du conseil qu'une psychologue interviendra de façon régulière dans l'établissement à partir de la rentrée prochaine. Cette personne, psychologue clinicienne dotée d'une

expérience dans le milieu scolaire en France, sera recrutée sous un contrat de vacation. Elle effectuera des permanences dans le cadre d'un point écoute hebdomadaire et sera également conseiller technique de la direction et de l'équipe éducative. Une fiche de poste sera établie en ce sens.

Antonin Barthélémy, représentant des élèves, déplore le fait que cette création de poste arrive tardivement et souligne le fait que les besoins se faisaient sentir depuis déjà longtemps.

Les contrats de vacation n'étant pas intégrés dans la carte des emplois, l'avis du CE n'est pas requis pour ce recrutement.

## **5. Présentation des tarifs scolaires 2023-2024**

Monsieur le directeur administratif et financier présente une proposition d'évolution des frais de scolarité. L'enjeu actuel consiste à ne pas fragiliser l'établissement tout en consolidant la structure budgétaire. L'établissement doit consolider son budget à hauteur de 12 millions de couronnes tchèques dans les 5 années à venir, par rapport au résultat actuel qui s'élève à 4 millions de couronnes.

Les défis qui se présentent sont :

- L'augmentation du coût de l'emploi.
- La hausse du coût d'entretien de la structure (10% de surface supplémentaire suite à la réception des nouveaux locaux).
- Attirer un nouveau public afin de retrouver une courbe haussière des effectifs.
- Faire face à l'inflation qui touche tous les postes de dépense de l'établissement.
- Reconstituer des réserves pour assumer le financement des travaux de rénovation à venir.

Aussi, les augmentations de frais de scolarité proposées pour tous les niveaux, sauf celui de la maternelle sont :

- 4% à la rentrée de septembre 2023 (+ 5,5 millions de couronnes de recettes)
- 4% à la rentrée de septembre 2024 (+ 6,5 millions de couronnes de recettes)

Les représentants des parents s'interrogent sur cette évolution des tarifs, alors qu'une baisse de 9 pour cent du tarif pour l'école maternelle a été décidée pour la rentrée 2022. Ils demandent si c'est l'AEFE qui décide de la tarification et s'il n'y a pas de possibilité d'harmoniser les tarifs sur tous les établissements. Mme la Proviseure précise qu'en matière de tarification, ce sont les établissements eux-mêmes qui fixent les frais de scolarité, qui sont ensuite validés par l'AEFE dans le cas des établissements à gestion directe. Les tarifs de chaque établissement sont fixés localement et dépendent de chaque contexte particulier.

Les représentants des parents demandent s'il n'y a pas d'autres possibilités qui permettraient de ne pas faire porter ce coût de plus en plus important par les seules familles, notamment en matière de gestion des ressources humaines, et du point de vue de la gestion des effectifs. Mme la Proviseure répond que la direction est particulièrement vigilante sur cette question. Une attention particulière a été portée sur le maintien de la qualité de l'encadrement, mais avec le souci de contenir le volume des heures d'enseignement afin de limiter l'augmentation du coût de la masse salariale.

Monsieur Le Moigne fait remarquer que l'inflation risque de s'aggraver encore.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant les évolutions tarifaires présentées :

**Nombre de votants : 14**

**3 abstentions**

**0 Votes contre**

**11 Votes pour**

**Départ de M. Bernache à 18h32.**

**M. Ouriachi sort de la salle à 18h33.**

Monsieur le directeur administratif et financier présente les tarifs de diverses prestations (location du gymnase, salle de motricité, du terrain de sport, le renouvellement des cartes de sécurité, des carnets de liaison, le tarif des dégradations, le remplacement des serrures des casiers). Ces tarifs sont inchangés depuis deux ans.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant les tarifications diverses pratiquées par le LFP.

**Nombre de votants : 12**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**12 Votes pour**

### Retour de M. Ouriachi à 18h34.

Madame la proviseure indique que le dialogue social s'est déroulé sous forme d'une « commission de dialogue social » dont elle a proposé la création et qui s'est réunie à trois reprises. Les discussions ont tourné autour des revendications des assistantes maternelles et des assistants d'éducation, catégories de personnels dotés des grilles salariales les plus basses de l'établissement.

Les représentants du personnel ont demandé une fusion des deux grilles, refusée par la direction en raison de la différence de niveau de qualification requis au moment du recrutement. Ils ont également demandé une augmentation globale de 15% des salaires de ces personnels.

Dans le contexte budgétaire actuel, la direction a fait la proposition suivante : une première augmentation de 4% en janvier 2023, puis une seconde augmentation de 4% en janvier 2025.

Une suspension de séance est demandée par les représentants des personnels à 18h42.

La séance reprend à 18h47.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant l'augmentation de 4% proposées pour les ASEM, AED, agent technique et agent de laboratoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**Nombre de votants : 13**

**0 abstentions**

**4 Votes contre**

**9 Votes pour**

Dans le cadre de création du poste de chargé de communication à la rentrée 2022, madame la proviseure demande l'avis des membres du conseil pour aligner la rémunération de ce nouveau personnel sur une grille salariale existante, celle de l'informaticien.

L'avis des membres du CE est sollicité pour permettre d'étendre la grille de rémunération initialement réservée à l'informaticien au chargé de communication :

**Nombre de votants : 13**

**8 abstentions**

**0 Votes contre**

**5 Votes pour**

## **6. Séjours scolaires**

Monsieur le directeur administratif et financier informe le CE qu'un don de l'association sportive, représentée par madame la proviseure, qui est en la présidente, permet de baisser le coût du voyage à Düsseldorf pour les familles, suite au déplacement dans le cadre des jeux Européens de l'EPS qui se sont déroulés début juin.

L'avis des membres du CE est sollicité pour permettre au LFP d'accepter le don de 14 000 CZK de la part de l'AS :

**Nombre de votants : 13**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**13 Votes pour**

Comme chaque année, tous les élèves de cinquième effectueront un séjour sportif et culturel de « cohésion » au mois d'octobre, avec l'équipe d'EPS. Ce séjour se déroulera du 4 au 7 octobre 2022 à Živohošť.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant le budget du séjour de cohésion des 5<sup>ème</sup> prévu du 4 au 7 octobre :

**Nombre de votants : 13**

**0 abstentions**

**0 Votes contre**

**13 Votes pour**

L'équipe d'histoire-géographie souhaite proposer un séjour à Sarajevo aux élèves de troisième du 16 au 21 octobre 2022. Ce projet, piloté par madame Leclerc, permettra de mettre en lumière de nombreux aspects du programme de troisième en histoire. Le budget prévisionnel de ce voyage est de 16 000 CZK par élève, en raison du coût élevé du vol. Il s'agit toutefois d'une enveloppe haute. Si le coût réel est inférieur, les familles seraient remboursées de la différence. En revanche, si le nombre de participants est insuffisant et que le budget de 16 000 CZK ne peut pas être tenu, le séjour sera annulé.

Madame la proviseure précise que l'établissement ne fait aucun bénéfice sur les séjours qui sont intégralement financés par les familles.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant le budget du séjour des 3<sup>ème</sup> à Sarajevo prévu du 16 au 21 octobre, prévu pour 16 000 CZK par élève :

**Nombre de votants : 13**

**1 abstentions**

**0 Votes contre**

**12 Votes pour**

## **7. Accueil des réfugiés suite au conflit en Ukraine**

Madame la proviseure explique que, suite au début de la guerre en Ukraine, 14 enfants issus de 11 familles ont été accueillis au LFP, dont 10 dans le premier degré et 4 dans le second degré. Suivant les consignes de l'AEFE, ils ont bénéficié d'une remise sur les frais d'inscription ainsi que pour les derniers jours du second trimestre, compte tenu de leur arrivée depuis le 9 mars. Concernant le troisième trimestre, 9 élèves sur 14 font actuellement l'objet d'un dossier de demande de remise gracieuse. Pour le directeur administratif et financier, l'établissement s'inscrit pleinement dans l'effort de solidarité au niveau de la zone, sans que cela ne représente un réel manque à gagner à ce stade.

## **8. Bilan de l'organisation des examens 2022**

Monsieur Ouriachi, proviseur adjoint, présente un bilan de l'organisation des examens pour la session 2022.

Concernant le Diplôme National du Brevet, les résultats seront publiés le 8 juillet 2022. 60 candidats sur 65 inscrits cette année se sont présentés à l'examen.

Pour les épreuves anticipées de français, le centre des examens de Strasbourg a décidé que l'épreuve orale se déroulerait intégralement à distance pour l'ensemble de la Zone Europe Centrale et Orientale. Les épreuves se sont bien déroulées. La seule coupure a été sans conséquences puisqu'elle a eu lieu pendant le temps de préparation de la candidate.

Les résultats du baccalauréat pour nos élèves de terminale sont consultables sur le site internet du lycée. Une candidate a abandonné sa scolarité au mois de mars et un autre dans le courant du premier trimestre, toutefois les 38 candidats qui se sont présentés aux épreuves ont obtenu l'examen, soit 100% des candidats qui se sont présentés. 89,5% des lauréats ont obtenu une mention. Pour la première année depuis la réforme de l'examen, les

élèves ont passé l'ensemble des épreuves, avec un report des épreuves de spécialités initialement prévues en mars, au mois de mai.

Antonin Barthélémy, représentant des élèves et élève de première, confirme que tous les élèves ont dit que les épreuves se sont bien passées. Il remercie les interrogateurs pour leur bienveillance.

### **9. Candidature du LFP au label Génération 2024**

Le LFP a déposé sa candidature et obtenu le Label Génération 2024, qui distingue les établissements scolaires engagés dans des actions de valorisation du sport dans le contexte des J-O de Paris en 2024.

Délivré par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce label vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

A ce jour, 57% des élèves du secondaire (collège-lycée) sont licenciés à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et pratiquent donc régulièrement une activité sportive au sein de l'Association Sportive du LFP.

### **10. Calendrier de rentrée**

Le déroulement de la rentrée est présenté par Mme la Proviseure. Il est prévu d'accueillir les nouvelles familles pour une visite de l'établissement le samedi 27 août dans la matinée. Puis deux demi-journées de pré-rentrée sont prévues avec l'ensemble du personnel, le mercredi 31 août et le jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Les élèves feront leur rentrée le vendredi 2 septembre, avec un accueil échelonné des élèves en fonction de leur niveau de classe. Les emplois du temps démarreront normalement le lundi 5 septembre.

Les représentants des parents demandent si les nouveaux élèves peuvent être accueillis par les élèves délégués. Mr Ouriachi leur répond qu'un accueil sera organisé par des élèves volontaires sous forme de tutorat.

Les représentants des parents demandent s'il est possible d'organiser un partage d'adresses mail. En raison de la réglementation liée à la protection des données, il n'est pas possible de partager les adresses email des familles, mais le lycée peut relayer les mails des représentants. En outre, il sera demandé aux parents délégués aux conseils de classe leur accord pour transmettre leurs adresses email aux représentants des parents au CE.

### **11. Découpage de l'année en semestres au cycle terminal à la rentrée 2022**

Suite à la discussion menée en conseil pédagogique du second degré, madame la proviseure propose la modification du découpage de l'année pour le cycle terminal (classes de première et terminale) non plus en trimestres mais en semestres.

Il s'agit pour les équipes pédagogiques et les élèves, d'être mieux à même de répondre au cahier des charges du contrôle continu. Le découpage en trimestres, basé sur des périodes plus courtes, crée un effet d'augmentation de la fréquence des évaluations, ce qui est parfois vécu comme se faisant au détriment du temps d'apprentissage. Un fonctionnement en semestres permettra d'obtenir des moyennes significatives sur un temps plus long et réduira la pression sur les élèves. Les conseils de classe de fin de premier semestre auraient lieu fin-janvier et un relevé de notes de mi-semestre sera édité courant novembre.

Les représentants de parents demandent s'il est possible d'instaurer deux rencontres parents-profs, une en décembre et une en mars. Mme la Provisseure répond que la première aura lieu en novembre-décembre au plus tard, et que des rencontres ciblées auront également lieu en mars.

Antonin Barthélémy, représentant des élèves, demande quel sera l'impact de cette décision en ce qui concerne la remontée des notes sur Parcoursup. Mme la proviseure explique que l'AEFE a été consultée sur ce point et que le fait de passer en semestre ne pose aucune difficulté technique. Elle ajoute que de nombreux établissements fonctionnent déjà en semestres et que cela fonctionne très bien. Au lieu de faire remonter deux moyennes, pour le premier et le second trimestre, seule la moyenne du premier semestre sera saisie dans Parcoursup, mais cela n'aura aucune incidence sur les affectations des élèves.

L'avis des membres du CE est sollicité concernant le le découpage de l'année en semestre pour les élèves du cycle terminal à partir de la rentrée 2022 :

**Nombre de votants : 13**

**1 abstention**

**0 Votes contre**

**12 Votes pour**

## **12. Point de situation sur le projet immobilier**

Monsieur Detour, directeur administratif et financier, informe les membres du conseil que les opérations préalables à la réception du chantier se sont déroulées la veille, soit le 28 juin 2022. La levée des réserves est prévue pour le 15 août 2022 et la date de la visite de « kolaudace » (visite préalable à la délivrance du permis d'exploiter) est fixée au 19 août 2022. L'installation du mobilier dans les nouvelles salles de classe et dans les bureaux aura débuté avant cette date.

En tout état de cause, le permis d'exploiter devrait être obtenu à temps pour la rentrée, ce qui signifie que les nouveaux bureaux et salles de classe devraient pouvoir être utilisés dès début septembre par le personnel et les élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h45 lorsque la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



La Présidente,  
C. ALLÂTRE

